« Rapport de qualité des terres » (RQT)

-

« Installation autorisée »

- [*Dénomination dossier*] *-*

[Référence(s) du dossier : …. ]

[Date : …]

[Version : … + justification/déclencheur/(exemple : demande complément, non-conformité, …) ]

[Signatures : …]

[Référence du site d’exploitation de l’installation autorisée]

[DISCLAIMER DU REDACTEUR DU RAPPORT] (Facultatif)

Table des matières

[1 Introduction 5](#_Toc20731930)

[2 Contexte général 6](#_Toc20731931)

[2.1 Identifications 6](#_Toc20731932)

[2.2 Aspects techniques 6](#_Toc20731933)

[3 Investigations 7](#_Toc20731934)

[3.1 Lots 7](#_Toc20731935)

[3.2 Prélèvements 7](#_Toc20731936)

[4 Interprétation des résultats 8](#_Toc20731937)

[4.1 Comparaison des analyses chimiques aux critères de valorisation 8](#_Toc20731938)

[4.2 Amiante 10](#_Toc20731939)

[4.3 Plantes invasives 11](#_Toc20731940)

[5 Conclusions 12](#_Toc20731941)

[5.1 Qualité des terres 12](#_Toc20731942)

[5.2 Utilisation des terres 12](#_Toc20731943)

Liste des tableaux

[Tableau 1 : identités des acteurs 6](#_Toc20731944)

[Tableau 2 : Logette(s) 6](#_Toc20731945)

[Tableau 3 : opérations 6](#_Toc20731946)

[Tableau 3 : description des lots 7](#_Toc20731947)

[Tableau 4 : indices macroscopiques de pollution, amiante ou plantes invasives 7](#_Toc20731948)

[Tableau 5 : détail des prélèvements effectués (*exemple*) 7](#_Toc20731949)

[Tableau 6 : résultats d’analyses (PSA) 9](#_Toc20731950)

[Tableau 7 : résultats d’analyses (PNN) 10](#_Toc20731951)

[Tableau 8 : résultats d’analyses amiante 11](#_Toc20731952)

[Tableau 9 : récapitulatif de la qualité des lots (*exemple*) 12](#_Toc20731953)

[Tableau 10 : résumé des conclusions opérationnelles 12](#_Toc20731954)

PLAN :

* Plan d’implantation indiquant le(s) loge(s) concerné(s) et l’encodage attribué

ANNEXES

* Certificats d’analyses

ANNEXES NUMÉRIQUES (obligatoires) :

Les annexes numériques sont des fichiers indépendants qui doivent accompagner le RQT lors de son envoi à Walterre par voie électronique.

* Certificats d’analyses au format XML (fichiers produits par le laboratoire d’analyse)
* Les tableaux des résultats d’analyses (tableaux 6, un fichier par lot) en format XLS.

Notice d’utilisation du modèle de Rapport Qualité des Terres (RQT)

Le présent modèle de Rapport Qualité des Terres est un modèle de document visant à accompagner la personne en charge de la rédaction d’un tel rapport dans sa démarche.

Etant donné qu’un chantier possède ses propres spécificités, il n’est pas exclu que, pour une situation donnée, certaines informations demandées ici soient jugées superflues ou, au contraire, que des informations complémentaires soient nécessaires.

La personne en charge de la rédaction du rapport et l’ensemble des signataires restent responsables de son contenu et de sa conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour rappel, le contenu minimum du rapport qualité des terres est précisé à l’annexe 3 de l’AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière.

La mise en page du rapport est laissée à l’appréciation du rédacteur.

La rédaction d’un RQT doit être réalisée en parallèle à l’encodage de données sur le site internet de l’asbl Walterre ([*https://www.walterre.be/*](https://www.walterre.be/)). Les données fournies dans un RQT doivent impérativement être cohérentes avec celles encodées auprès de l’asbl Walterre sous réserve d’une non-conformité.

Pour des raisons de lisibilité, il est demandé que la table des matières tel que proposée ici reste inchangée. Si un chapitre n’inclus aucun contenu, il est demandé d’y inscrire la mention « NÉANT ».

Le contenu demandé pour chacun des chapitres est précisé entre […] et rappelé dans les tableaux proposés qui sont toutefois non exhaustifs. Il n’est pas nécessaire de répéter dans le corps du texte les informations renseignées dans les tableaux. Le rédacteur désireux d’apporter des compléments d’information ou d’argumenter certains points est libre de le faire sous la forme qu’il estime appropriée.

Les modèles de tableaux sont disponibles au format Excel sur le site internet de Walterre.

Dans certains tableaux figurent des annotations (« M-a », « P1 », « Pré-a », …). Il s’agit de propositions de dénominations qui ne sont en rien imposées. Les seules informations dont les formats sont imposés sont ceux qui font l’objet d’un encodage sur le site de Walterre.

Les stratégies d’échantillonnage, méthodes de description de terres et autres prescriptions techniques sont détaillées dans le « Guide de référence relatif à la gestion de terres » (GRGT) disponible à l’adresse suivante : <https://dps.environnement.wallonie.be/files/Document/Guides/20190528_GRGT_1.12.pdf>

Les prescriptions techniques en lien avec les prélèvements sont précisées dans le compendium wallon, d’échantillonnage et d’analyse (CWEA) disponible à l’adresse suivante : <https://www.issep.be/cwea-table-des-matieres-2/>

Terminologie :

**Numéro d’identification de logette :** numéro(s) attribué(s) à la ou aux logette(s) où sont stockées le ou les lots de terres visé par le présent RQT et permettant une identification univoque de l’origine d’un lot au sein de l’installation autorisée.

Annexe numérique :

Afin de garantir la bonne gestion du dossier, une annexe numérique au format spécifique doit impérativement accompagner le RQT lors de son envoi à Walterre par voie électronique. Elle est précisée en fin de rapport.

# Introduction

[Texte introductif]

[Contexte de la demande]

# Contexte général

## Identifications

[Identités des acteurs]

Tableau 1 : identités des acteurs



## Aspects techniques

[Historique des terres : origine (documents de transports, registre des terres entrantes, …), opération(s) réalisée(s) au sein du centre (traitement, prétraitement, regroupement, …)]

[Raison pour laquelle un RQT est rédigé]

[N° d’identification de l’installation autorisée : réf. Walterre ou autre dénomination simplifiée pour identifier le site d’origine]

[Référence(s) de la ou des loges de stockage temporaire concernée(s)]

[Paramètres chimiques supplémentaires à prendre en compte sur base de l’historique du lot de terres (site d’origine, résultats antérieures, …)]

[+ liens avec les plans des logettes ad hoc]

Tableau 2 : Logette(s)



Tableau 3 : opérations



# Investigations

## Lots

[Données techniques de chacun des lots]

* descriptions macroscopiques succinctes (typologies)
* descriptions techniques (opérations réalisées sur les lots)
* volumétrie et/ou masse

[+ Renvoi vers plan avec localisation des logettes]

Tableau 3 : description des lots



Tableau 4 : indices macroscopiques de pollution, amiante ou plantes invasives



## Prélèvements

[Détails des prélèvements effectués]

Tableau 5 : détail des prélèvements effectués (*exemple*)



# Interprétation des résultats

## Comparaison des analyses chimiques aux critères de valorisation

[Comparaison des résultats d’analyses de chacun des lots aux critères de valorisation :

* Critères de valorisation pour les 5 types d’usage (obligatoire) selon l’AGW gestion et traçabilité des terres
* Critères de valorisation pour les 3 types d’usage « Art.15 » (obligatoire)
* Critères de valorisation pour les paramètres non normés (le cas échéant) selon les prescriptions du GRGT : VLH (PNN) (avec date de consultation)
* Concentrations de fond du terrain récepteur (le cas échant)]

[Tableaux de résultats (1 tableau / lot) : obligatoire]

[Justificatif argumenté concernant les concentrations de fond proposées (le cas échéant)]

*Remarques : les terres présentant des concentrations en polluants non normés supérieures à la limite de détection ne peuvent pas faire l’objet d’une valorisation selon l’article 15.*

*Remarque : La comparaison aux critères de valorisation doit toujours être réalisée pour les 5 types d’usages et pour les 3 types d’usage « art.15 » même si le terrain récepteur est connu.*

Tableau 6 : résultats d’analyses



Tableau 7 : résultats d’analyses (PNN)



## Amiante

[Descriptif des déchets amiantés éventuellement mis en évidence]

[Résultats d’analyses sur le contenu en amiante]

[+ Renvoi vers reportage photo en annexe le cas échéant]

Tableau 8 : résultats d’analyses amiante



## Plantes invasives

[Mise en évidence de propagules de plantes invasives dans une typologie ?]

Si oui :

* Identification de la plante + reportage photo en annexe
* Type de gestion mise en place en lien avec les fiches techniques proposées par la CiEi <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234>)

# Conclusions

## Qualité des terres

[Qualité des différents lots]

* [Qualité texturale – prétraitement nécessaire ou déjà réalisé ?]
* [Présence d’amiante ? – teneur en fibres]
* [Présence de propagule de plantes invasives ?]

Tableau 9 : récapitulatif de la qualité des lots (*exemple*)



## Utilisation des terres

[Conclusions opérationnelles]

[Types d’usages compatibles avec la qualité des terres pour chacun des lots]

[Utilisation des terres au sein du terrain ? Si oui, descriptif du type d’utilisation et de la zone d’utilisation (avec plan)]

Tableau 10 : résumé des conclusions opérationnelles



PLAN :

* Plan d’implantation indiquant le(s) loge(s) concerné(s) et le code attribué

ANNEXES :

* Profils de forage / description des lots
* Certificats d’analyses
* Reportage photo comprenant :
  + Des photos des typologies
  + Des photos des éventuels déchets amiantés et plantes invasives